

REGLEMENT CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2021 (catégorie grand public)

Article 1- Organisateur /objet du concours - Le CAUE 30 organise son troisième Concours photographique intitulé *Les rues et espaces publics du Gard*.

Article 2 - Conditions de participation - Le concours est gratuit et s'adresse à tous les photographes, amateurs ou professionnels. Il est ouvert à toute personne physique, mineure ou majeure habitant ou étant scolarisée dans le Gard.

Article 3 - Thème - Le concours a pour ambition de mettre en lumière les mutations contemporaines de la rue et des espaces publics, les possibilités qu'ils ouvrent en termes de construction de soi et de sociabilité. Il laisse la libre initiative de choix et de représentation aux regards des participants sur la forme et le sens de ces lieux.

Article 4 - Règles du concours - Ouverture du concours du 14 octobre 2020 au 31 mars 2021. Chaque participant au concours adressera sa production (1 photo) au CAUE du Gard pour le mercredi 31 mars 2021 minuit sur clé USB à CAUE du Gard – Concours photo – 29 rue Charlemagne -30000 Nîmes ou bien à l'adresse numérique suivante : t.baumet@caue30.fr par mail ou par l'intermédiaire d'un logiciel gratuit de transfert de fichiers).

La photographie sera obligatoirement accompagnée d'un court texte (1 à 4 phrases) et d'un titre qui seront indiqués sur le formulaire de participation fourni par l'organisateur dans le présent règlement.

Article 5 - Conditions de validation du dossier :

* Photographie couleur ou noir et blanc (résolution d'au moins 300dpi, taille minimale 2Mo, format numérique jpg) prise dans le Gard, respectivement assortie d'un titre et d'un court texte ;

* Exclusion des photos retravaillées et des photomontages ;

* La photographie sera accompagnée du formulaire de participation complété (page 2 du règlement) ;

[Inscriptions sur le site www.les-caue-occitanie.fr/gard](http://www.les-caue-occitanie.fr/gard).

Article 6 - Jury - Critères de sélection - Prix – Jury pluridisciplinaire (architectes, photographes, représentants de l'Education Nationale....) Critères d'évaluation : inventivité, pertinence, esthétique, qualité argumentative des textes. Seront récompensées les 3 meilleures productions proposées par les participants grand public.

Article 7 – Promotion - Les organisateurs se réservent la possibilité de publier ou diffuser sur tout support et sans aucune rémunération, les productions de tous les participants et notamment le résultat des travaux des classes participantes et des élèves, leur nom et celui de l'établissement scolaire, à des fins de valorisation d'actions culturelles.

Article 8 – loi Informatique et Libertés - Conformément à la loi Informatique et Libertés n°7817 du 6 janvier 1978 et au règlement général pour la protection des données (RGPD) les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant.

Photographier les rues et espaces publics du Gard

FORMULAIRE DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Nom et prénom de l'auteur de la photographie

Adresse de l'auteur :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Lieu de la prise de vue (nom de la commune) :

Titre de la photographie (titre court ; **le cliché numérique fourni utilisera ce même titre**) :

Texte accompagnant la photo (1 à 4 phrases maximum) :

Attestations

- Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance et être en accord avec le règlement du concours « Photographier les rues et espaces publics du Gard » et remplir toutes les conditions pour y participer.
- Je certifie que la photographie déposée est un original issu d'une production personnelle.

Fait à, le/...../.....